

ECISION N°2011.05.062/MJ
du 4 mai 2011
du Collège de la Haute Autorité de Santé
portant abrogation de la recommandation « traitement médicamenteux du diabète de
type 2 »

Le Collège de la Haute Autorité de Santé ayant délibéré en sa séance du 4 mai 2011,
Vu les articles L 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

décide :

Article 1^{er} : La recommandation professionnelle « traitement médicamenteux du diabète de type 2 », datée de novembre 2006, est abrogée.

Article 2 : Le Directeur de la Haute Autorité de Santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la HAS.

Fait à Saint-Denis, le 4 mai 2011

Pour le Collège,
le Président,
Professeur Jean-Luc HAROUSSEAU